

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1621

présenté par

M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois, Mme Sandrine Rousseau, M. Gustave, Mme Regol, M. Duplessy, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	50 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Plan d'urgence pour la gestion des déchets dans les territoires dits d'Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place un véritable plan Marshall la gestion - donc la collecte, le traitement et la valorisation- des déchets dans les territoires ultramarins.

La délégation sénatoriale aux outre-mer a montré dans un rapport la situation alarmante dans laquelle se trouvait nombre de territoires ultramarins sur la gestion des déchets.

Ils souffrent d'un retard massif d'équipements : le nombre de déchetteries par habitant est par exemple de 2 à 9 fois plus faible que dans l'Hexagone.

Côté tri la quantité moyenne d'emballages ménagers collectée par habitant est de seulement 14 kg contre 51,5 kg pour la France entière soit 5 fois moins. 67 % des déchets sont ainsi enfouis contre 30% dans l'hexagone.

Dépôts sauvages, décharges à ciel ouvert, pollution des eaux et des sols, les conséquences néfastes des défaillances de la gestion des déchets sont nombreuses et inacceptables pour les populations qui y sont exposées.

À Mayotte, avant le cyclone Chido, la mauvaise gestion des déchets contribuait déjà à la contamination de l'eau et à la pénurie. La situation s'est depuis aggravée.

Par cet amendement, le groupe écologiste et social souhaite lancer les investissements massifs et urgents nécessaires. Ils sont estimés à au moins 250 millions d'euros répartis sur 5 ans.

Afin de garantir la recevabilité financière des amendements, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- une diminution de 50 000 000 euros des AE et CP de l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer » ;
- une augmentation de 50 000 000 euros des AE et CP au profit de l'action n° 1 d'un nouveau programme intitulé « Plan d'urgence pour la gestion des déchets dans les territoires dits d'Outre-mer »

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est cependant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.